



**FORMATION D'ANIMATEURS DE RANDONNEES PEDESTRES
PERFECTIONNEMENT - MODULES "SECURITE" ET "PREPA ITINERAIRE"
14 & 15 AVRIL 2012 - LA ROQUE D'ANTHERON (13)**

Ces deux modules sont regroupés sur un même week-end. L'hébergement sur place permettra d'intégrer à ces formations des moments de convivialité. L'ordre des séquences est donné sous réserve et pourra être remanié en fonction des disponibilités des intervenants.

Public concerné :

Les adhérents FSGT ayant participé au stage de base ainsi que ceux déjà en situation d'animation randonnée dans leur club et désireux de renforcer ou conforter leurs connaissances.

Module "Préparation d'un itinéraire" (4 h)

Objectifs : Maîtriser les méthodes et outils permettant de préparer et organiser un itinéraire de randonnée.

Thèmes abordés : Choix d'un site, détermination d'un itinéraire, évaluation des difficultés, des temps de marche, des pauses, des horaires, du matériel. Implication des participants.

Module "sécurité" (12 h)

Objectifs : Maîtriser les bases de la sécurité active et passive. Sécurisation de passages difficiles ou dangereux.

Thèmes abordés : Rappel de la chaîne de sécurité. Agir en amont. Consignes préalables. Météo. Dangers potentiels. Comportements dangereux. Déplacement avec visibilité réduite. Itinérance. Maniement des cordes et sécurisation de passages dangereux. Gestion des secours.

Forme :

La formation sera organisée de manière à permettre l'échange d'expérience et l'apport de connaissances. Elle comportera une part importante de mise en pratique, notamment concernant le maniement des cordes.

Intervenants :

- Jean Pierre Elicki, formateur fédéral BFA rando, accompagnateur moyenne montagne
- Robert Peiron, formateur fédéral BFA rando, accompagnateur de randonnées pédestres

Lieu et dates :

Village familial de vacances « Le Hameau de La Baume » à la Roque d'Anthéron (13)

Du samedi 14 à 10h au dimanche 15 avril 2012 à 18h00.

Participation financière :

60 € par participant (100 € pour ceux qui arriveront le vendredi soir). Ce montant correspond à une partie du coût de l'hébergement et de la restauration, le reste des frais est pris en charge par le comité des Bouches du Rhône.

Informations complémentaires :

- Dans ce type de formation, les prises de repas et les moments de détente sont importants, aussi l'hébergement sur le site durant la totalité du stage est impératif, y compris pour les participants, qui habitent à proximité du lieu du stage.

- L'hébergement se fera dans le village de vacances où se déroulent les formations. La participation financière demandée comprend les frais pédagogiques et d'organisation, l'hébergement en gîtes de 4 ou 5 lits et les repas du déjeuner du samedi (du dîner du vendredi pour ceux qui arrivent le vendredi soir) au déjeuner du dimanche. Signaler à l'inscription toute demande particulière concernant un régime alimentaire ou le souhait de partager un gîte avec un autre participant. Tous frais d'hébergement supplémentaires entraînés par une demande particulière seront facturés à l'intéressé.

- A l'issue de la formation, les participants recevront un certificat attestant de leur participation à celle-ci. Les détenteurs du livret fédéral d'animation pourront le faire viser au comité après la formation. Cette formation peut également permettre de valider certaines UF de l'UC2 du niveau 1 du Brevet Fédéral d'accompagnateur de randonnées.



**FORMATION D'ANIMATEURS DE RANDONNEES PEDESTRES
MODULES PERFECTIONNEMENT "SECURITE" & " PREPARATION ITINERAIRE "
14 & 15 AVRIL 2012 - LA ROQUE D'ANTHERON (13)**

**BULLETIN D'INSCRIPTION
à retourner au comité 13 avant le 10 mars 2012**

Nom du club :

Adresse du club :

Nom du responsable de l'activité :

Ses coordonnées téléphoniques :

Son adresse électronique (facultatif) :

Participants inscrits par le club :

Nom	Prénom	Code ⁽¹⁾	Téléphone	N° licence FSGT
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Participants arrivant le samedi matin : 60,00 € x ⁽³⁾ = €

Participants arrivant le vendredi soir : 100,00 € ⁽²⁾ x ⁽³⁾ = €

Montant du règlement total : = €

joint par chèque n° libellé à l'ordre de « comité FSGT 13 »

Le club verse la part totale de la participation demandée au moment de l'inscription. Il lui appartient ensuite, en fonction de ses orientations, de récupérer ou non auprès des participants qu'il a inscrits une part plus ou moins importante de ce montant.

(1) Codes niveau : 1 - animateur de randonnées ayant déjà suivi la formation de base
2 - animateur de randonnées n'ayant pas suivi la formation de base

(2) Arrivée la veille (comprend une nuit, un dîner et un petit déjeuner en plus), conseillé à ceux qui viennent de loin.

(3) Nombre de participants inscrits par le club.